

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2019

PLFR 2019 - (N° 2400)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CF59

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Infrastructures et services de transports	0	0	0	0
Affaires maritimes	0	0	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0	0	0
Expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie	0	-5 694 966	0	-5 935 619
Prévention des risques	0	0	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0	0	0
Service public de l'énergie	0	0	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0	0	0
TOTAUX	0	-5 694 966	0	-5 935 619
SOLDE	+5 694 966		+5 935 619	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé par le présent amendement de revenir sur l'annulation de 5 935 619 euros de crédits de paiement et 5 694 966 euros en autorisations d'engagement ouverts en LFI pour 2019 et mis en réserve sur le programme 159 « Expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie »

Ces crédits rétablis sont fléchés vers les subventions pour charges de service public du CEREMA, de Météo France et de l'IGN. L'objectif est d'éviter à ces opérateurs d'avoir à reporter des dépenses d'investissement sur l'année 2020 ou au-delà.

Il n'est pas normal que les opérateurs fassent une croix dès leur budget initial sur les crédits mis en réserve !